

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **septième jour de février 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-02-008

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de janvier 2005.

ADOPTÉE

05-02-009

Congrès UMQ

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil à participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 28 , 29 et 30 avril 2005.

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les déboursées relatif à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance des élus municipaux qui participeront à ce congrès.

ADOPTÉE

05-02-010

Demande de la municipalité de Lyster

ATTENDU la demande d'appui présentée par la municipalité de Lyster;

ATTENDU QUE les commentaires émis par le conseil municipal de cette localité rurale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande produite par la municipalité de Lyster afin d'apporter des

changements au règlement sur les exploitations agricoles adopté par le Gouvernement du Québec, dans le but d'assouplir les règles reliées aux principes de développement durable.

QU'une copie soit transmise aux autorités concernées.

ADOPTÉE

05-02-011

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – La Fréquence inc.

ATTENDU QUE les objectifs de l'organisme ont trait à l'éducation, la prévention de la délinquance et au bien-être des adolescents de 12 à 17 ans de Princeville;

ATTENDU QUE l'organisme n'exerce aucune activité commerciale;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil est favorable à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes présentée par la Maison des jeunes La Fréquence inc. à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

05-02-012

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE l'organisme effectue des activités de location de l'immeuble concerné par la demande pour en retirer des revenus;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil est défavorable à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe présentée par Les Chevaliers de Colomb (conseil de Princeville) à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

Dépôt du plan triennal de répartition et destination des immeubles – Commission scolaire des Bois-Francis - Déposé aux archives.

05-02-013

Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 10 janvier 2005	
- no 5CH000100	5 354.38 \$
- En date du 11 janvier 2005	
- no 5CH000101	2 289.00 \$
- En date du 13 janvier 2005	
- nos 5CH000102 à 5CH000109	1 945.39 \$
- En date du 18 janvier 2005	
- nos 5CH000110 à 5CH000114	8 064.92 \$

- En date du 18 janvier 2005	
- no 5CH000115	153.00 \$
- En date du 19 janvier 2005	
- nos 5CH000116 à 5CH000119	23 909.22 \$
- En date du 20 janvier 2005	
- nos 5CH000120 à 5CH000135	3 922.23 \$
- En date du 21 janvier 2005	
- nos 5CH000136 à 5CH000138	287.56 \$
- En date du 3 février 2005	
- no 5CH000139	21 801.79 \$

dépôts salaires des périodes 200502 à 200505
temps supplémentaire des périodes 200502 à 200505

ADOPTÉE

05-02-014

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 7 février 2005	
- nos 5CH000140 à 5CH000259	416 344.32 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 7 février 2005	
- nos 5CH200004 à 5CH200008	188 183.18 \$

Il est également résolu d'approuver la directive de changement no 13 du projet d'aqueduc, égouts et voirie de la rue St-Jean-Baptiste Nord (règlement 2003-66) au crédit de 436.09 \$ et dont le montant est inclus dans les chèques tirés au nom de Entreprises GNP. Inc.

ADOPTÉE

05-02-015

Demande de majoration de subvention – Programme Québec-Municipalités

ATTENDU QUE les coûts admissibles de remplacement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de même que la réfection de voirie sur la rue Saint-Jean-Baptiste Nord entre les rues Saint-Jacques et Demers ont excédé les montants estimés;

ATTENDU QUE les dépassements de coûts ont été causés par des travaux supplémentaires ou imprévus toujours réalisés à l'intérieur de l'objet du règlement décrétant ces travaux;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, une majoration de l'aide financière accordée dans le cadre du dossier 500633 du Programme d'Infrastructures Québec-

Municipalités, (volet 1.1) pour un montant de 9 366.50 \$ supplémentaire correspondant à 50% des travaux admissibles de 18 733.00 \$;

Que ce conseil suggère que cette majoration pourrait provenir à même d'un transfert de fond à partir du dossier 500461 (volet 1.3) dont le coût maximal admissible n'a pas été atteint.

ADOPTÉE

05-02-016

Politique sur les soldes aux comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter une politique sur les soldes aux comptes, à savoir :

- Qu'un solde d'intérêt inférieur à 1\$ lors d'un versement soit rayé du compte, lorsque la programmation informatique le permet;
- Qu'un solde d'intérêt inférieur à 8\$ à la fin d'une année fiscale soit rayé du compte;
- Qu'un solde inférieur à 8\$, en débit ou en crédit, pour toute facturation diverse soit rayé du compte à la fin d'une année fiscale.

ADOPTÉE

05-02-017

Demande du Festival du Cheval

ATTENDU la requête présentée par l'organisation du Festival du Cheval de Princeville;

ATTENDU QUE celle-ci vise la fermeture d'une rue lors des festivités du Festival du Cheval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise Monsieur Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics à effectuer les démarches auprès du Ministère des Transports du Québec pour obtenir la fermeture temporaire de la rue Demers entre les intersections des rues St-Jacques et Demers et St-Jean-Baptiste Nord pendant la durée des festivités.

ADOPTÉE

05-02-018

Taux de location de machinerie

ATTENDU QUE la Ville de Princeville possède des équipements pouvant servir à différents entrepreneurs ou requérants de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver la liste des taux de location de machinerie de la Ville de Princeville déposée le 7 février 2005 avec l'ajout de l'article suivant :

- Tranche à béton bitumineux au taux de 40 \$/ jour.

ADOPTÉE

05-02-019

Demande d'autorisation de M. Serge Marin – CPTAQ – Complément d'information

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire répondre à la requête de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation concerne l'instauration d'un site de compostage;

ATTENDU QUE la présente demande exige que la municipalité réponde à l'article 58.2 de la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville mentionne à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec qu'actuellement sur son territoire, il n'y a pas d'espaces disponibles hors de la zone agricole qui permet l'implantation et l'exploitation d'un site de compostage.

ADOPTÉE

05-02-020

Demande d'autorisation de la Ferme O. Plante & Fils senc - CPTAQ

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Ferme O. Plante & fils senc;

ATTENDU QUE la présente demande a pour objet de reconnaître l'usage d'une piste de moto-cross familiale;

ATTENDU QUE la présente demande exige que la municipalité réponde à l'article 58.2 de la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Ferme O. Plante & fils senc et mentionne à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec qu'actuellement sur son territoire, il n'y a pas d'espaces disponibles hors de la zone agricole qui permet l'implantation d'une piste de motocross;

QUE la présente demande respecte la réglementation municipale.

ADOPTÉE

05-02-021

Congrès de la COMBEQ

Sur une proposition, de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, directeur de l'aménagement, l'urbanisme et de l'environnement à participer au Congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui aura lieu à Québec le 28, 29 et 30 avril 2005. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et la subsistance.

ADOPTÉE

05-02-022 **Avis de motion – Règlement concernant des subventions aux fins de démolition**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant que la Ville de Princeville accorde une subvention aux fins de la démolition de bâtiments dans certains secteurs de la municipalité.

05-02-023 **Vente d'un terrain résidentiel – lot 247-1-178 (225 Fréchette)**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Martin Lizotte ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-178 (225 rue Fréchette) pour le prix de 19 791.29 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-02-024 **Vente d'un terrain résidentiel – 275 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Sonia Allard et Dany Beaudoin ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-132 (275 rue Fréchette) pour le prix de 14 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-02-025 **Vente de terrains résidentiel – 90 et 100 rue Desharnais**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Gaétan Brochu ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-62 et 64-93-63 (90 et 100 rue Desharnais) pour le prix de 18 836.38 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-02-026 **Vente de terrains résidentiel – 70 et 80 rue Desharnais**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Angersnérale inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-60 (70 rue Desharnais) pour le prix de 9 418.19 \$ avant les taxes applicables et le lot 64-93-61 (80 rue Desharnais) pour le prix de 9 418.19 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-02-027

Demande de subvention au Programme de soutien aux équipements culturels – Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire relocaliser la bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver la demande de subvention telle que présentée par le directeur général, et son dépôt au ministère de la Culture et des Communications;

De désigner Mario Juaira, directeur général, à titre d'interlocuteur officiel dans le présent dossier;

D'autoriser le maire Gilles Fortier à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville le formulaire de demande de subvention, la convention à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la présente demande.

ADOPTÉE

05-02-028

Finissants secondaire V – École Sainte-Marie

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil accorde un montant de 100 \$ à l'organisation des Finissants secondaire V de l'École Sainte-Marie de Princeville pour la parution d'une annonce dans leur bottin souvenir.

ADOPTÉE

Concours solistes et petits ensembles Yamaha de la FHOSQ – Demande refusée.

Divers - M. le maire Gilles Fortier fait le point sur le respect du règlement relatif aux chiens qui aboient et troublent le voisinage.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-02-029

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaira, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDI Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière